

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-6364 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
Emballage, préparation de la pâte, confectionm cussan, logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
97 H, 33 F
10.04.2005–09.04.2008 (Renouvellement)
- 05-6366 / 101390
Jowa SA Boulangerie Express, 1227 Carouge GE
Emballage, préparation de la pâte, confectionm cussan, logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 5 F
10.04.2005–09.04.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 05-6365 / 101326
Jowa AG, 2072 St-Blaise
Technique de maintien et d'installation
besoins spéciaux de consommation
5 H
10.04.2005–09.04.2008 (Nouveau permis)
- 05-6367 / 101390
Jowa SA Boulangerie Express, 1227 Carouge GE
Technique de maintien et d'installation
besoins spéciaux de consommation
2 H
10.04.2005–09.04.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 05-6247 / 109936
Video Club AS de Couronne,, 1207 Genève
Location-vente
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
01.05.2005–30.04.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 05-6284 / 110290
Feldschlösschen Getränke AG, 1762 Givisiez
Préparation des commandes, livraison
besoins spéciaux de consommation
12 H
01.06.2005–31.05.2008 (Nouveau permis)

Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- Denner-Satellite
Magasin d'alimentation
Pas de besoin particuliers de consommation
Travailleurs occupés à la vente
Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1^{er} mai 2005

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

14 juin 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.2005
Date	
Data	
Seite	3563-3564
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 675

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.